



Faut-il plafonner la vitesse en ville à 30km/h ?

Les zones 30 se multiplient dans les villes. Des associations veulent aller plus loin en lançant aujourd'hui une campagne de sensibilisation.

Frédéric Mouchon | Publié le 08.02.2013, 06h35



Des associations d'usagers des transports et de défense des piétons réclament la limitation de la vitesse à 30km/h à l'intérieur des villes. | (LP/Jean-Baptiste Quentin.)



L'idée d'une ville où les automobilistes lèveraient enfin le pied, longtemps considérée comme un doux rêve, fait — lentement mais sûrement — son chemin. **Alors que de nombreuses cités françaises et européennes ont adopté le concept de villes 30**, plusieurs associations d'usagers des transports et de défense des cyclistes et des piétons lancent aujourd'hui une campagne nationale de pétition demandant la généralisation de la limitation de la vitesse à 30 km/h en ville. « Jusqu'à présent, les zones 30 étaient considérées comme des dérogations au 50 km/h en ville, souvent concédées sous la pression de parents ou de riverains devant une école ou dans certaines rues », expliquent les signataires, qui souhaitent que « l'exception devienne la règle ». **Une vraie révolution urbaine qui permettrait, selon ses promoteurs, de réduire le nombre d'accidents et d'améliorer la qualité de vie dans les zones résidentielles.**

Une résolution du Parlement européen prise en 2011

Si les ONG européennes à la manœuvre recueillent un million de signatures d'ici à novembre (www.30kmh.eu), la Commission européenne pourrait alors se saisir de cette « demande citoyenne » et la transformer éventuellement en proposition de loi. Le Parlement de Strasbourg, lui, n'a pas attendu pour promouvoir l'idée. Lors d'une résolution adoptée le 27 septembre 2011, l'Assemblée européenne a vivement recommandé « aux autorités responsables de plafonner à 30 km/h la vitesse maximale dans les zones résidentielles et sur toutes les routes à voie unique des zones urbaines qui ne présentent pas de piste distincte pour les cyclistes ». Et ce, dit le Parlement, « afin de mieux protéger les usagers de la route vulnérables ». « Lors d'un choc avec un piéton ou un cycliste à 50 km/h, le risque de décès est multiplié par neuf par rapport à un accident à 30 km/h », martèlent les associations. « Abaisser la vitesse à 30 km/h permettra non seulement d'épargner des vies et des blessés, mais aussi de redonner une image apaisée de la ville et d'inciter des automobilistes à reprendre la marche ou le vélo pour leurs petits déplacements de proximité », estime de son côté Gilbert Lieutier, président de l'association Rue de l'avenir.

Autres arguments invoqués : le moindre bruit (2,5 décibels en moins), la meilleure qualité de l'air, mais aussi les substantielles économies réalisées. Rouler moins vite permet en effet de diminuer sa consommation de carburant. Quant aux temps moyens de parcours générés par le passage à 30 km/h, ils n'en seront pas pour autant allongés, assurent les pétitionnaires qui estiment ce rab à dix-huit secondes seulement en moyenne. De quoi laisser perplexes des automobilistes confrontés aux affres des bouchons sans fin qui transforment souvent les chaussées en zone... 5 km/h !

Notre question du jour : Faut-il étendre la limitation de vitesse à 30km/h en ville ?

Le Parisien

Droits de reproduction et de diffusion réservés - Copyright LE PARISIEN 2013